

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 5

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix-huit juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Julien WOJCIESZAK, Marie DECIMA, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Francis MONBORGNE, Raymond MIKLIC, Doriane HARDY.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – Virements de crédits

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 1 du budget primitif détaillée ci-dessous. Cette décision modificative ne concerne que la section de fonctionnement et prend en compte les évènements suivants :

- Les crédits ouverts au chapitre 67 sont insuffisants. Il convient donc de transférer 200 € pour l'annulation des titres sur exercices antérieurs
- Les crédits ouverts au chapitre 68 concernant une prévision de crédits pour la constatation d'une provision pour créances douteuses sont insuffisants. Il convient donc d'ajuster ce chapitre pour un montant de 2 000 €

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le tableau ci-dessous afin de transférer les crédits

DEPENSES				
Article	Chap.	Fonct.	Libellé	Montant
66111	66	020	Intérêts réglés à l'échéance	-2 000,00 €
6817	68	01	Dotations pour dépréciations des actifs circulants	2 000,00 €
673	67	020	Titres annulés sur exercices antérieurs	200,00 €
011	6161	020	Multirisque	-200,00 €
TOTAL DEPENSES				0,00 €

Pour à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Christian SPRIMONT

